

**PREMIER AVENANT À L'ACCORD DE  
COOPÉRATION SIGNÉ LE 16/12/2011 ENTRE  
L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE ET LE  
CONSELHO ADMINISTRATIVO DE DEFESA  
ECONÔMICA (CADE)**

L'**AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE**, siégeant 11 rue de l'Échelle, 75001, France, représentée par son président, Monsieur **BRUNO LASSERRE**

Et

Le **CONSELHO ADMINISTRATIVO DE DEFESA ECONÔMICA (CADE)**, organisme fédéral siégeant SEPN 515 Conjunto D Lote 4, Ed. Carlos Taurisano, Asa Norte, Brasília, District Fédéral, Brésil, code postal 70770-504, représenté par son président, Monsieur **VINICIUS MARQUES DE CARVALHO**,

Décident de signer le présent **AVENANT** à l'Accord de coopération en date du 16 décembre 2011, ci-après « l'Accord », dans les termes suivants:

**ARTICLE 1 – DE L'OBJET**

Le présent Avenant a pour objet le renouvellement de l'Accord pour une durée de 3 (trois) ans à compter du jour de la signature du présent Avenant.

Les dispositions de l'Accord restent, par ailleurs, inchangées.

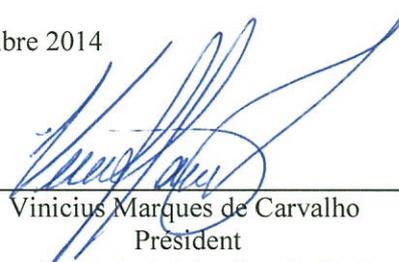
**ARTICLE 2 – DE LA RATIFICATION**

L'Avenant entre en vigueur à la date de sa signature. Il est signé en 4 (quatre) exemplaires originaux, dont 2 (deux) en français et 2 (deux) en portugais.

Fait à Paris, le 19 décembre 2014



\_\_\_\_\_  
Bruno Lasserre  
Président  
**Autorité de la concurrence**



\_\_\_\_\_  
Vinicius Marques de Carvalho  
Président  
**Conselho Administrativo de Defesa  
Econômica (CADE)**